



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# TRAVAILLEURS SOCIAUX RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES D'ÉTAT : ASS – ES – EJE – ETS - CESF

## LA CFDT INTERVIENT SUR TOUS LES FRONTS : MINISTRES, CPC, CSFPT

Depuis la présentation du « Plan d'action gouvernemental en faveur du travail social et du développement social » le 21 octobre 2015, les Fédérations CFDT Interco et Santé Sociaux, se mobilisent pour faire avancer les revendications des professionnels.



Scannez pour  
accéder aux  
documents cités.

① En février, la CFDT Fonctions Publiques a sollicité par [courrier](#) la Ministre sur le calendrier de la mise en place du **protocole PPCR, soutenu par la CFDT**. La Ministre de la Fonction publique confirme la reconnaissance des qualifications et la revalorisation statutaire de la filière sociale à partir de 2018, **mais sans la lier à la reconnaissance du grade universitaire de licence**, contrairement à ce que prévoit le Plan d'action.

② [Intervention](#) CFDT à la **CPC** = Commission Professionnelle Consultative du travail social, en avril et mai 2016 pour demander **l'inscription de nos D.E du travail social au Niveau II du RNCP** = Registre National de la Certification Professionnelle.

③ [Déclaration](#) de la **Secrétaire Générale Interco**, lors du Conseil Supérieur de la Fonction publique Territoriale le 18 mai 2016. Elle réaffirme fermement notre **demande devant Mme GIRARDIN, la Ministre** de la Fonction Publique.

④ [Courrier](#) des Fédérations CFDT Interco et Santé sociaux à la **Ministre des Affaires sociales de la santé**, argumentant notre demande : passer maintenant les 5 D.E de Travail social de niveau III au niveau II, soit l'équivalence Bac + 3 = niveau Licence, en gardant la certification Ministère des Affaires sociales. Puis étude par la CPC et le Ministère de l'Enseignement supérieur pour passage de nos D.E au grade universitaire licence (*évolution du contenu des diplômes en gardant leur spécificité professionnelle en travail social*).

**OUI**, les professionnels sont en attente des réponses suite aux mesures du Plan d'action en faveur du travail social, issu des EGTS et l'application du protocole PPCR : **reconnaissance dès maintenant des D.E au Niveau II - licence - par leur inscription au Registre National de la Certification Professionnelle.** Puis adaptation du contenu des formations de ces D.E au cahier des charges du grade universitaire Licence.

**OUI**, la CFDT se montre offensive, efficace et force de proposition, pour faire avancer cette légitime revendication des reconnaissances statutaires et universitaires des D.E du Travail Social.

### VOTRE CONTACT CFDT

Cfdt Interco SPP  
19, rue du Renard  
75004 Paris

01.49.96.68.10